



Denis Cheminade
CNOSF

Le Développement Durable L'avenir du sport ?

Dans durable de développement durable, on entend « durée ». Parler de développement durable c'est évoquer le futur. C'est ce que je vais faire dans le prolongement de la présentation de Patrick Bayeux et Gerard Baslé. Mais ce futur sera abordé à une échelle de temps plus longue, 100 ans, horizon 2100 et pour un territoire plus vaste, le monde entier, la Terre . Des échelles tellement inhabituelles qu'on a du mal à se les représenter.

Pourtant il faut le faire, car ce futur, notre futur est aussi celui du sport.

Je vous propose ensemble de réfléchir au développement durable, au développement durable du sport. Je souhaite vous convaincre que c'est un exercice utile et nécessaire. Pour chacun d'entre nous, pour le sport, mais aussi parce que le développement durable est certainement un lieu où s'expérimente une nouvelle manière de conduire les politiques publiques.

Ma présentation se fera en quatre temps :

- œ je vais vous rappeler ce qu'est le développement durable
- œ nous imaginerons quelques conséquences du développement actuel sur le sport,
- œ avant de proposer trois pistes d'action concrètes,
- œ et de conclure.

I – Qu'est-ce que le développement durable ?

Un chercheur de l'Ecole des Mines de St Etienne, Aurelien BOUTAN a eu l'idée pour en donner une représentation de répartir sur un diagramme une cinquantaine de pays sur la base de deux indices:

- œ L'indice de développement humain (IDH) porté en ordonnée sur le graphique. L'IDH est un indice calculé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur la base de trois indicateurs :
 - œ - Le produit intérieur brut (PIB)
 - œ - Le niveau d'éducation,
 - œ - La durée de vie.
 Sur une échelle de 0 à 1, un niveau de 0,8 est considéré comme optimum, « acceptable » (ligne horizontale rouge).
- œ L'empreinte écologique portée en abscisse. L'empreinte écologique est un indicateur environnemental. C'est le terrain, la surface de sol productif nécessaire pour produire les

ressources que l'homme, une ville, un Etat utilise et pour que les déchets soient absorbés à l'aide des techniques existantes.

L'empreinte écologique est exprimée en hectare par habitant. On considère actuellement que le seuil de 2 hectare par habitant (en fait 1,7 si on considère la surface de terre utile) est un niveau de référence qui permet de comparer les pays (ligne verticale rouge).

Le développement durable se situe à l'intersection de ces deux droites. C'est un niveau de développement acceptable exerçant sur l'environnement une pression compatible avec les ressources disponibles et nos capacités d'absorption des déchets.

Sur le diagramme, les pays, des plus pauvres aux plus riches se répartissent sur une courbe « le chemin du développement classique ». Si les pays pauvres ont une capacité à augmenter rapidement leur niveau de développement tout en ayant une augmentation modérée de leur empreinte écologique il n'en est pas de même pour les pays développés. Pour une augmentation du niveau de développement marginale, l'empreinte écologique croît de manière quasi exponentielle.

Ainsi, si les 6 millions d'humains vivaient sur le même mode de vie que les français, il faudrait plus de 2 planètes Terre pour répondre à leurs besoins. Encore, cette hypothèse ne tient-elle pas compte de l'augmentation prévisible de la population mondiale (10 milliards). Ce développement n'est pas durable.

Pour les pays en voie de développement et les pays développés, l'objectif est de regagner le « carré vert ». Ce sont les chemins de développement durable (flèches vertes). Ils seront très différents selon le point de départ c'est-à-dire que l'on est un pays développé ou en voie de développement.

II) Le développement durable est une notion récente:

- œ Au 19^{ème} siècle, le développement est vu sous l'angle économique. Ce sont les débuts du capitalisme, alors essentiellement familial.
- œ L'après-guerre est l'époque des conquêtes sociales, le développement économique doit s'accompagner d'un mieux être social.
- œ C'est à partir des années 70 que l'on prend conscience de l'impact de ce développement sur l'environnement. Emerge alors le concept d'écodéveloppement.
- œ La notion de développement durable est une notion plus récente qui s'affirme dans la bascule du 20^{ème} au 21^{ème} siècle.

III) Le développement durable, c'est plus que l'éco développement:

C'est un changement de mode de pensée. Le Long terme prend le pas sur le court terme. Le global, l'échelle de la Terre, prend le pas sur le local, nos territoires. Les modèles complexes supplantent les schémas et idées simples. La coopération doit remplacer les logiques de confrontation.

C'est aussi une nouvelle approche de la conduite des politiques, une nouvelle « gouvernance » basée sur la participation du public, la détermination contradictoire d'objectifs conduisant à la définition de plans d'action consensuels mis en œuvre de manière contractuelle.

C'est le suivi permanent (évaluation) et la recherche du consensus.

IV) Quelques dates:

Au plan mondial :

- œ 1970 : Un groupe d'experts et de politiques, regroupés dans le club de rome commandent et publient un rapport « halte à la croissance ».
- œ 1987 : le rapport « Brutland » introduit le terme de développement durable « sustainable development ».
- œ 1992 : RIO, la conférence de la Terre rassemble plusieurs milliers de personnes, 182 pays. 170 chefs d'Etat adoptent la Déclaration de RIO et l'Agenda 21 mondial.
- œ 2002 : Johannesburg relance le processus de RIO.
- œ De nombreuses conférences internationales définissent thématique par thématique les modalités de mise en oeuvre des recommandations de RIO. Une des plus connues est celle de Kyoto, à propos des gaz à effet de serre.

Au plan national :

- œ La France participe aux grands moments de cette évolution et ratifie un grand nombre de traités mondiaux.
- œ Sur le plan intérieur des mesures sont prises. Les principes de pollueurs payeurs, celui de précaution sont traduits en droit français.
- œ Une administration est en charge du développement durable, actuellement le ministère de l'écologie et la délégation interministérielle au développement durable. Une « stratégie nationale en faveur du développement durable » a été mise en place qui s'appuie sur la mobilisation de tous les acteurs, l'Etat exemplaire, le A21 locaux.
- œ En Mai 2005, les deux assemblées réunies en congrès adoptent une charte environnement qui est annexée à la constitution française.

Dans le mouvement olympique :

- œ 1994 : même si les préoccupations d'environnement sont présentes avant, c'est en 1994, lors du Congrès de Paris, Congrès olympique du centenaire, que pour la première fois un atelier est consacré à l'environnement.
- œ 1996 : deux ans plus tard, l'Environnement et le développement durable sont inscrits dans la charte olympique et reconnus comme valeurs olympiques.
- œ 1999: à RIO, le CIO adopte l'Agenda 21 du mouvement olympique mondial.
- œ 2003 : le CNOSF adopte l'Agenda 21 du mouvement sportif français.

Le développement durable, s'est ainsi construit progressivement sur la prise de conscience que notre développement actuel n'est pas durable, qu'il faut « changer de cap ». Cette conviction est aujourd'hui largement partagée par un grand nombre de politiques, de savants, d'acteurs de la société.

V) Essayons d'imaginer les conséquences d'un développement non durable sur le sport.

Un des grands sujets de société actuel lié au développement durable est le réchauffement climatique du à l'effet de serre et à l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Prenons le pour point de départ.

La relation entre taux de CO2 dans l'atmosphère et température semble prouvée comme le montre

l'analyse d'une carotte de glace qui a permis de reconstituer la température des 400 000 dernières années. Températures et taux de concentration de CO2 sont liés et de faibles variations de températures (quelques degrés en moyenne annuelle) séparent les périodes de glaciation des périodes de réchauffement. Pendant de longues périodes le monde a connu des variations lentes et cycliques qui ont eues cependant un impact considérable sur le milieu et sur la vie des populations humaines.

Ce qui retient l'attention aujourd'hui, c'est que, alors que sur les 1000 dernières années le climat a été stable, depuis le début du siècle la température ainsi que le taux de CO2 présent dans l'atmosphère augmentent. En particulier sur les 25 dernières années. Au total de 0,7 à 1,1 degré sur le siècle. C'est déjà beaucoup.

Sur les 25 dernières années la température augmente vite, la pente est ascendante. Le climat change. Il change brutalement.

D'autres signes. Les vendanges sont de plus en plus précoces. En moyenne, les vendanges à Chateauneuf du pape ont lieu 20 jours plus tôt. Idem pour la floraison des poires Williams.

Selon les modèles des chercheurs en sciences du climat, l'élévation prévisible de température serait de 3 à 5 degré pour le siècle. Même si les modèles aboutissent à des estimations très diverses, le consensus se fait sur un réchauffement prévisible, et exceptionnellement rapide du climat. Il faut rappeler qu'il s'agit d'hypothèses, qu'il existe aussi des modèles alternatifs qui prévoient au contraire un refroidissement en misant sur un renversement du Gulf Stream, mais le réchauffement est aujourd'hui l'hypothèse universellement admise.

Quelques illustrations des effets de ce réchauffement climatique sur le sport :

- œ La réduction du nombre de jours de neige. Une estimation de météo France table sur une diminution du nombre de jours de neige. 20 à 40 pour une élévation moyenne de température de 1,8 degré. Ce ne serait d'ailleurs que la continuation d'un mouvement entamé dès la fin du 19 ème siècle et qui se mesure au recul des glaciers, par exemple celui de la mer de glace. Il faut se rappeler que 2005 aura été l'année pendant laquelle la France aura le plus investi dans la neige artificielle. Est-il raisonnable de persister dans cette voie ? Quelles activités économiques prévoir pour nos montagnes ?
- Dans quels paysages se dérouleront nos sports et quel sera le climat ? Sur ces modèles, on a imaginé quel pourrait-être le climat d'un certain nombre de ville en 2100 et on a placé ces villes à l'emplacement de la ville qui aujourd'hui a un climat analogue. Hypothèse basse: Paris aura le climat de Montpellier, hypothèse haute, Paris aurait le climat de Valence (Espagne). Dans quels paysages randonneront nous en ile de france ? En 2100, le pont de Millau existera toujours, y aura-t-il encore de l'eau dans le Tarn ?
- Le réchauffement climatique se caractérise par une recrudescence des évènements « exceptionnels ». Les évènements actuels semblent déjà donner raison à ces prévisions. Les précipitations seraient plus concentrées, d'où des risques d'inondations accrus. Faut-il repenser l'implantation de nos installations sportives ?
- Si les moyennes annuelles varient peu, les écarts entre hautes et basses températures s'accroissent. Les hivers sont plus rigoureux, les étés plus chauds. Les chaleurs observées pendant la canicule de l'été 2003 seraient la règle. Quelles activités physiques seraient possibles ? Comment conserver nos calendriers sportifs actuels ?

- Ce qui coûte, coûtera plus cher. Le coût des énergies fossiles, des carburants par exemple. Mais surtout ce qui ne coûte rien coûtera. Pour limiter les rejets de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, il est probable que la fiscalité écologique, qui s'applique déjà à 700 grandes entreprises qui se sont vu fixer des cotas de production de CO2 s'appliquera aussi aux transports de personnes et à nos véhicules privés. Déjà les députés ont durci les règles qui permettent à des véhicules « propres » de bénéficier d'une fiscalité avantageuse.
Quand on connaît l'importance du poste transport dans les budgets sportifs il faudra sans doute organiser différemment nos championnats pour limiter les déplacements, voyager moins et voyager autrement.
- Les comportements des sportifs évoluent. Les sportifs ne demandent pas que du sport. Ils achètent responsable. Ils font attention aux économies d'énergies. Ils proscrivent le travail des enfants. Les entreprises sont cotées dans le cadre de fonds éthiques. Les grands groupes anticipent à l'exemple de Adidas-Salomon.

VI) Si le développement actuel n'est pas durable, comment réagir ? Que faire ?

Je vous propose trois pistes d'action concrètes:

- œ l'Agenda 21 du sport français,
- œ la journée olympique 2006,
- œ les Agenda 21 locaux.

L'Agenda 21 du sport

L'Agenda 21 du sport français a été élaboré et publié par le CNOSF en 2003. C'est un Agenda au sens latin, c'est à dire un plan d'action. Il est organisé autour de 21 objectifs, « orientations stratégiques », qui chacune propose entre 3 à 6 recommandations, « choses à faire », 74 au total. Ils sont organisés en 4 chapitres : l'environnement, le social, l'économique et un chapitre consacré aux dispositions à adopter pour mettre en œuvre objectifs et recommandations.

Ainsi l'Objectif 1 recommande aux organisations sportives d'inscrire le développement durable dans leurs objectifs. Il propose trois exemples de choses à faire :

- œ inscrire les termes 'environnement et de développement durable dans les statuts et règlements,
- œ créer des instances spécialisées et les doter de moyens,
- œ élaborer des plans d'action et les évaluer régulièrement pour les faire évoluer.

Nous vous recommandons d'utiliser cet agenda comme une ressource, une boîte à idées pour définir les actions qui répondent le mieux à votre situation et à votre projet associatif pour définir et mettre en œuvre votre plan d'action. Faites des priorités. Choisir 4 ou 5 axes de progrès semble une chose raisonnable.

L'Agenda 21 du sport français est à votre disposition. Utilisez le, faites appel à nous. Déjà des collectivités territoriales ont passé des conventions avec le CNOSF pour mettre en œuvre l'Agenda 21. Faites comme elles.

La journée olympique: 23 Juin 2006.

Elle a pour but de mobiliser, à travers les valeurs olympiques, les sportifs et la population aux enjeux du développement durable.

Chaque année, le 23 juin, la journée olympique célèbre la fondation du CIO. C'est l'occasion, dans le monde entier de promouvoir les valeurs olympiques. En 2006, le CNOSF a décidé de choisir plus particulièrement deux valeurs olympiques : l'environnement et le développement durable.

Pratiquement, il s'agit d'organiser une course ouverte à tous, « la course olympique » et d'associer à cette course une action en faveur du développement durable ou l'environnement : action d'information, de préservation de l'environnement...

Au niveau national, un événement sera organisé à Paris, au stade Charletty.

Nous demandons au CROS et aux CDOS de mettre en place un événement par départements et nous encourageons la mise en place d'évènements locaux.

Nous vous invitons à rejoindre ce mouvement et à aider, relayer, prendre toutes les initiatives que vous imagineriez.

Les Agenda 21 locaux.

C'est un des piliers de la stratégie de l'Etat dans le domaine du développement Durable. Déjà la déclaration de RIO et l'agenda 21 mondial avait souligné la responsabilité particulière des pouvoirs publics locaux dans le domaine du développement durable pour les encourager à se mobiliser autour des objectifs de l'Agenda 21. Le gouvernement français souhaite relancer cette stratégie et aboutir, en 2008, à 500 A21 locaux répondant à des exigences de qualité accrues.

Le dispositif comprend:

- œ un comité de pilotage national, auquel les acteurs du sport (Etat et CNOSF) sont associés
- œ une méthodologie innovante fondé sur la définition de cinq axes stratégiques qu'il faut croiser avec 13 domaines d'application. Le sport figure au rang de ceux-ci. Si vos collectivités décident de s'engager dans cette voie, dans le cadre de cette initiative, elles devront nécessairement inclure le sport dans leurs réflexions. Vous serez sollicités. Pour proposer des mesures, appuyez vous sur l'A21 du CNOSF.

En conclusion.

On parle beaucoup des valeurs olympiques. Le sport est reconnu comme un facteur d'éducation, de santé, de cohésion sociale, de paix dans le monde, c'est sa dimension sociale,

Le sport s'organise pour avoir des comportements éco responsables

Il prend en compte les effets économiques de ses activités.

Social, environnemental, économique, sont aussi les trois dimensions du développement durable.

Pour le sport, le développement durable n'est pas une chose nouvelle à faire, une chose en plus. Mais c'est une manière nouvelle de concevoir et de mettre en œuvre les politiques sportives. Le sport, par son organisation autonome et responsable doit être dans le cadre des politiques de développement durable, plus participatives et basées sur le consensus et la contractualisation un partenaire incontournable des pouvoirs publics dans le domaine du développement durable.

Il sport doit d'associer à ce grand chantier de société pour deux raisons:

- œ Au nom même des valeurs qu'il incarne,
- œ Dans son propre intérêt au nom du développement durable du sport.

Tous ensemble contribuons à ce grand chantier de société.